



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 13/09/2022

Publication :  
le 23/09/2022

**Délibération n° D-2022-361**

Cession d'une parcelle - Rue de la Grange Verrines - IE n°75

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Direction de la Réglementation et de  
l'Attractivité Urbaine**

**Cession d'une parcelle - Rue de la Grange Verrines -  
IE n°75**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville est propriétaire de divers terrains situés rue de la Grange Verrines. Une société riveraine d'un de ces terrains a demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant sa propriété afin de faciliter un projet d'extension en utilisant cette bande de terrain à usage de passage pour une meilleure utilisation du site.

La parcelle concernée après délimitation par un géomètre, est cadastrée section IE n°75 pour une superficie de 1 861 m<sup>2</sup>.

Un accord a été conclu sur la base de prix de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par le demandeur.

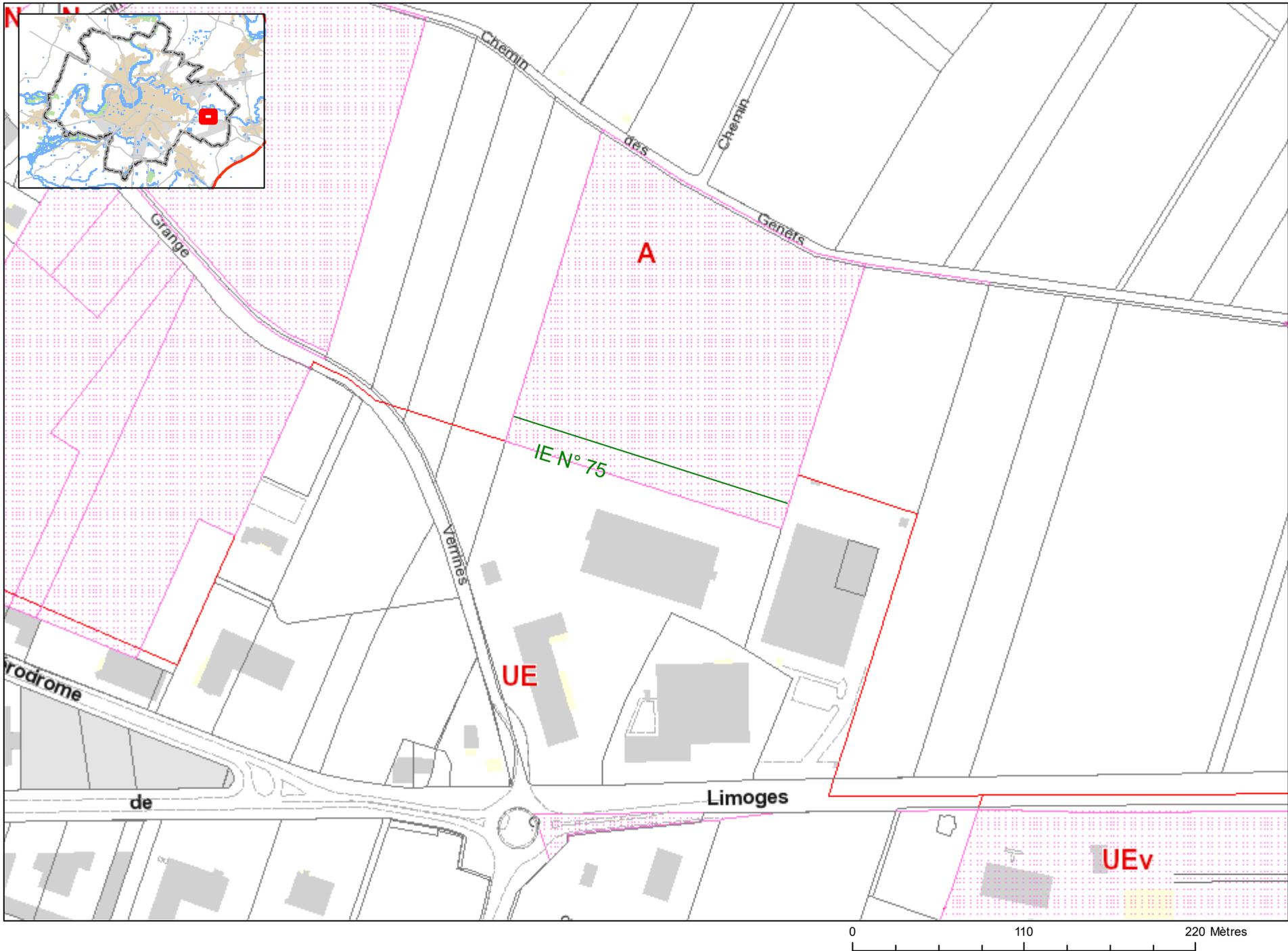
Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle IE n°75 pour une superficie totale de 1 861 m<sup>2</sup>, au prix de 3 500,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0



**GéoCible**  
 Géomètre-Expert & Bureau d'études  
**PLAN DE BORNAGE DE DIVISION**  
 affaire n° 22502  
 commune de NIORT



Division de la parcelle IE n° 38 en :

- IE n° 75 Parti Super
- IE n° 76 Partie conservée par la COMMUNE  
Contenance cadastrale : 3ha23a95ca

**LEGENDE**

	Limite bornée
	Limite de division
	Application cadastrale
	Clôture
	Bord de route
	Haie (feuillus)
	Haie (conifères)
	Mur
	Bâtiment industriel
	Borne nouvelle
	Borne existante
	Talus
	Limite de culture

ECHELLE : 1/1000

2021-79191-67848

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE***Liberté  
Égalité  
Fraternité*Direction Départementale des Finances Publiques de la  
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549  
86020 Poitiers Cedextéléphone : 05 49 55 62 00  
mél. : ddfp86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73  
courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.frRéf. DS :  
Réf Ose : 2021-79191-67848

FINANCES PUBLIQUES

Le 23/09/2021

La Directrice à

VILLE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

79 027 NIORT

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

*Désignation du bien :* Bande de terrain  
*Adresse du bien :* Rue de la grange Verrines , 79 000 Niort  
*Valeur vénale :* 3 500€ HT ± 10% .

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### **1 – SERVICE CONSULTANT**

Ville de Niort

affaire suivie par :

### **2 – DATE**

de consultation : 14/09/2021

de réception : 14/09/2021

de visite : sans

de dossier en état : 22/09/2021

### **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession a un riverain d'une partie d'environ 1 450m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle IE38 dans le cadre d'une création de passage, de voie de circulation sur la parcelle IE 10

### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Commune : Niort

Référence cadastrale : Section IE, Parcelle 38

Contenance : 34 256m<sup>2</sup> au total .

Dans le cadre d'une extension de l'entreprise voisine sise sur la parcelle cadastrée IE 10, cession d'une partie de 1 450m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle IE 38 de superficie totale 34 256m<sup>2</sup>.

### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Nom du (des) propriétaire(s) : Commune de Niort

### **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Le bien est situé en zone A du PLU de Niort

### **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Sans objet

### **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est estimée à 3 500€ HT ± 10% .

### **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

**Le présent avis est valable 18 mois.**

### **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

2021-79191-67848

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques  
et par délégation,

  
Valérie SERVANT  
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.